



## CAP METIERS DE LA MODE – Vêtement flou en apprentissage

### UFA Saint Vincent de Paul Loos

#### • PUBLIC

Tout public de 16 à 29 ans (sauf pour les personnes en RQTH et les sportifs de haut niveau) ou 15 ans et avoir finalisé la 3<sup>ème</sup> qui souhaite s'orienter vers une filière professionnelle,

#### • PRÉREQUIS

Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans les 6 mois premiers mois de la formation. Le responsable de l'UFA prendra contact avec l'employeur afin d'établir votre contrat. Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat ».

#### • MODALITÉS ET DELAIS D'ACCÈS

L'accès à la formation se fait sur entretien individuel, après vérification des prérequis et de non contre-indication médicale. Pour les personnes en situation de handicap, la visite des locaux et l'évaluation des besoins spécifiques seront étudiés et décidés en commun accord. Une réponse d'intégration à la formation vous sera transmise dans un délai de 15 jours.

#### • OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le titulaire de ce diplôme est un opérateur intervenant dans la réalisation de produits textiles. Il travaille selon la technique du « flou » afin de réaliser des vêtements souples et déstructurés, par opposition à la réalisation tailleur. Cet ouvrier qualifié exerce dans des grandes entreprises, des PME ou des entreprises artisanales qui ont une activité dans le prêt-à-porter, le moyen et haut de gamme. Son activité principale consiste à fabriquer tout ou partie d'un produit (coupe, assemblage, repassage, finition). Il décode des données techniques pour la réalisation d'un vêtement (patrons, plans de coupe). Il organise le poste de travail pour le piquage ou la finition. Il assure une maintenance simple du matériel. Il contrôle la réalisation du produit fini.

#### • PERSPECTIVES POST-FORMATION

Il est possible de travailler directement ou de se former vers une Mention Complémentaire de niveau V, puis en Bac pro Métiers de la mode ou du cuir ou BP couture flou.

#### • PROGRAMME DE LA FORMATION

- Exploitation de données esthétique et techniques,
- Arts appliqués – Histoire de la mode – Technologie du textile et du matériel,
- Fabrication de tout ou partie d'un vêtement,
- Prévention santé environnement professionnel,



# ORGANISATION DE LA FORMATION

## • MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise en présentiel au cœur des lycées, encadrée par une équipe de formateurs mixte, composée de professionnels métiers et d'enseignants. Une fiche pédagogique pour les personnes en situation de handicap permet une adaptation spécifique des enseignements. Le planning des cours est disponible sur notre Intranet YPAREO.

## • MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont à chaque fin d'enseignement, puis deux examens blancs prévus et un examen final évalué par un jury d'enseignants et de professionnels pour obtenir un diplôme d'état de niveau 3. Pour les apprentis présentant un handicap, les modalités d'évaluation sont précisées sur la circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire. Elle apporte des précisions sur la procédure à suivre et sur certaines aides techniques et humaines. Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.

## • NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour que la formation puisse débuter, le nombre de stagiaires inscrits doit être compris entre 7 et 18 personnes.

## • DURÉE DE LA FORMATION

800 heures sur 24 mois. Soit 2 jours ou 1 semaine en centre de formation, le reste du temps en entreprise.

## • TARIFS DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 7101(\*) euros/an, aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné, selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » (pour les apprentis en situation de handicap, une prise en charge complémentaire à hauteur de 3 000 euros est prise en compte).

Article L6211-1 « aucune charge pour l'apprenti et son représentant légal. », Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... ».

(\*) Hors coût de matériel indispensable à la formation : en fonction des besoins (500 euros de prise en charge)

## • PLATEAU TECHNIQUE ET ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le site de l'UFA est équipé de matériels professionnels de modélisme, confection et informatique. Le site, les bâtiments et les salles sont aux normes en vigueur en matière d'accueil et d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite. Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite  
Référénte handicap du CFA Jean Bosco :  
Sophie Dumortier 07.87.14.25.31 ou  
dumortier.s@cfajeambosco.fr

## • TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

L'ouverture de la formation en apprentissage en 2021 n'a pas de taux d'obtention des diplômes,, d'interruption en cours de formation, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle à communiquer pour l'année 2021.

## VALEUR AJOUTÉE

UN  
REFERENT  
HANDICAP

- ❖ un sens de l'accueil
- ❖ un rapport de confiance
- ❖ un regard positif
- ❖ un accompagnement de qualité
- ❖ une valorisation des réussites
- ❖ créer des liens solides
- ❖ un espace verdoyant



## COORDONNÉES

UFA Saint Vincent de Paul - Sylvie Cottigny  
6 rue du Maréchal Joffre 59120 Loos  
03.20.07.04.32 [ufa@isv-ndsc.fr](mailto:ufa@isv-ndsc.fr)

DÉVELOPPEUR CFA DU SECTEUR  
**Katia SAUS**

